

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
		400 F	Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	Les demandes d'abonnement et les annonces
Afrique.....	35.000 F	17.500 Fmoitié prix	doivent être adressées au Secrétariat Général
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	du Gouvernement-D.J.O.D.
Frais d'expédition.....	13.000 F			Les abonnements prendront effet à compter de
				la date de paiement de leur montant. Les abon-
				nements sont payables d'avance.

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS

21 septembre 2016-Décret n°2016-0729/P-RM portant nomination de militaires des Forces Armées et de Sécurité aux différents grades d'Officiers.....**p.1722**

Décret n°2016-0730/P-RM portant inscription au tableau d'avancement de militaires des Forces Armées et de Sécurité aux différents grades d'Officiers.....**p.1731**

Décret n°2016-0731/P-RM portant inscription au tableau d'avancement de militaires des Forces Armées et de Sécurité aux différents grades d'Officiers.....**p.1737**

21 septembre 2016-Décret n°2016-0732/P-RM portant nomination à titre exceptionnel de militaires des Forces Armées et de Sécurité aux différents grades d'Officiers.....**p.1741**

21 septembre 2016-Décret n°2016-0733/P-RM portant rectificatif du Décret n°2016-0281/P-RM du 29 avril 2016 portant nomination au grade de de Sous-lieutenant.....**p.1742**

Décret n°2016-0734/P-RM portant rectificatif au Décret n°2016-0466/P-RM du 28 juin 2016 portant admission à la retraite de personnels Officiers des Forces Armées et de Sécurité.....**p.1743**

Décret n°2016-0735/P-RM portant attribution de distinction honorifique à titre étranger.....**p.1743**

Décret n°2016-0737/P-RM portant attribution de distinction honorifique....**p.1744**

Annonces et communications.....p.1747

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**DECRETS****DECRET N°2016-0729/P-RM DU 21 SEPTEMBRE 2016 PORTANT NOMINATION DE MILITAIRES DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE AUX DIFFERENTS GRADES D'OFFICIERS****LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016 portant statut général des militaires ;

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998, modifié, fixant les conditions d'avancement des officiers d'active des forces armées,

DECRETE :**Article 1^{er} :** Les officiers dont les noms suivent, sont nommés aux grades ci-après à compter du 1^{er} octobre 2016 :**COLONEL-MAJOR :****ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Colonel	Cheick Amala	SIDIBE
Colonel	Saïdou	GOUNDOUROU

Artillerie :

Colonel	Mohamed Ould Sidi	HAMED
Colonel	Oumarou	SOUNFOUTERA

Administration :

Colonel	Amadou Moussa	DIALLO
---------	----------------------	---------------

ARMEE DE L'AIR :

Colonel	Modibo	Idrissa	COULIBALY
Colonel	Idrissa		TRAORE
Colonel	Souleymane		GARANGO

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Colonel	Dégou	DIARRA
---------	--------------	---------------

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Colonel	Djibril	TRAORE
---------	----------------	---------------

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES

Colonel	Fatimata	KONANDJI
Colonel	Sidiki	BERETE

COLONEL :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Lieutenant-colonel	Abass		DEMBELE
Lieutenant-colonel	Kibily	Demba	DIALLO
Lieutenant-colonel	Bréhima		SAMAKE
Lieutenant-colonel	Moussa Yoro		KANTE

ABC :

Lieutenant-colonel	Amara		DOUMBIA
--------------------	--------------	--	----------------

Artillerie :

Lieutenant-colonel	Mamadou	Somita	DANSOKO
--------------------	----------------	---------------	----------------

Administration :

Lieutenant-colonel	Oumou		KONATE
--------------------	--------------	--	---------------

ARMEE DE L'AIR :

Lieutenant-colonel	Harouna		H AidARA
Lieutenant-colonel	Ismaël		DIARRA

GARDE NATIONALE DU MALI :

Lieutenant-colonel	Elisée Jean		DAO
Lieutenant-colonel	Abdourahamane		CISSE
Lieutenant-colonel	Iliass Ag		NADROUNE

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Lieutenant-colonel	Fousseyni Fadama		KEITA
Lieutenant-colonel	Seydou		KAMISSOKO

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Lieutenant-colonel	Abdourahamane		OUOLOGUEM
Lieutenant-colonel	Abdoulaye Ibrahim		TRAORE
Lieutenant-colonel	Mahamadou		TRAORE

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Lieutenant-colonel	Moriba		KONE
Lieutenant-colonel	Saybou		KANTE

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Lieutenant-colonel	Soumaïla		KEITA
Lieutenant-colonel	Fatogoma		TRAORE

LIEUTENANT-COLONEL :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Commandant	Joachim	Famakan	SISSOKO
Commandant	Moussa		SYLLA

Commandant	Moussa	KANTE
Commandant	Abdoulaye Moussa	TRAORE

ABC :

Chef d'Escadrons	Assimi	GOITA
Chef d'Escadrons	Kouroungo	BALLO

Artillerie :

Commandant	Adama Abdoulaye	DIARRA
Commandant	Idrissa	TRAORE
Commandant	Youssouf Oumar	CISSE

Administration :

Commandant	Pembé	DIARRA
Commandant	Aboubacar	DIARRA

ARMEE DE L'AIR :

Commandant	Lanseny	DOUMBIA
Commandant	Mohamed Sékou	SYLLA
Commandant	Dramane	SACKO

GARDE NATIONALE DU MALI :

Commandant	Bréhima	SOW
Commandant	Ibrahima	SANOGO
Commandant	Egless Ag	TIMAZOUDIENE

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Chef d'Escadron	Elhadj Belco	DIALLO
Chef d'Escadron	Mahmoud Aly	CISSE
Chef d'Escadron	Sékou	SIDIBE
Chef d'Escadron	Ibrahim	TRAORE
Chef d'Escadron	Mamadou Daba	COULIBALY

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Commandant	Mohamed	COULIBALY
Commandant	Mamadou	SYLLA
Commandant	Aliou	BAGAYOKO

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Commandant	Souleymane T.	DIAKITE
------------	----------------------	----------------

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Commandant	Birama Apho	LY
Commandant	Bréhima Boly	BERTHE

COMMANDANT, CHEF DE BATAILLON OU CHEF D'ESCADRON (S) :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Capitaine	Bouyagui	KEITA
-----------	-----------------	--------------

Capitaine	Jacques	DACKOUO
Capitaine	El-Habib	TOURE
Capitaine	Jacques	KONE
Capitaine	Modibo	TANGARA
Capitaine	Siaka	COULIBALY
Capitaine	Olga	BERTHE

ABC :

Capitaine	Bafing	DIARRA
Capitaine	Mahamadou	KANOUTE

Artillerie :

Capitaine	Moussa Kié	TOUNKARA
Capitaine	Kassoum	DIARRA

Administration :

Capitaine	Adama Siné	FOMBA
Capitaine	Youba	KEITA
Capitaine	Marc	DEMBELE

ARMEE DE L'AIR :

Capitaine	Alou Badra	KONATE
Capitaine	Modibo	DIALLO
Capitaine	Mamadou	FANE
Capitaine	Mbouillé	SIDIBE

GARDE NATIONALE DU MALI :

Capitaine	El Hassan dit Sana	MAIGA
Capitaine	Biné	SISSOKO
Capitaine	Sounkalo	COULIBALY
Capitaine	Cheick Mamadou Chérif	TOUNKARA
Capitaine	Oumarou	BERTHE

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Capitaine	Mamadou	SANGARE
Capitaine	Baba	CISSE
Capitaine	Aliou	DOUMBIA
Capitaine	Tata	KAMISSOKO
Capitaine	Salif	KEITA
Capitaine	Yaya	BARRO

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Capitaine	Fatoumata	TRAORE
Capitaine	Salifou	OUATTARA
Capitaine	Cheickna Hamala	LY
Capitaine	Mouctar	TOGOLA

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Capitaine	Kalifa	DIARRA
Capitaine	Abdrahamane	DOUMBIA

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Capitaine	Alhassane	BA
Capitaine	Seydou	TRAORE
Capitaine	Issa Nafu	OUATTARA

CAPITAINE :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Lieutenant	Mohamed Boua	COULIBALY
Lieutenant	Dramane	DEMBELE
Lieutenant	Mohamed Ould Mohamoud	KOLY
Lieutenant	Abdramane	BAMBA
Lieutenant	Moussa	OUATTARA
Lieutenant	Cheick Tidiane	CAMARA
Lieutenant	Dramane	KAMATE
Lieutenant	Mamadou	SIDIBE
Lieutenant	Guimba	KEITA
Lieutenant	Oumar	DIARRA

ABC :

Lieutenant	Amadou	TOURE
Lieutenant	Mahamadou Issa	TRAORE
Lieutenant	Andréa	KONE

Artillerie :

Lieutenant	Bakary	FABE
Lieutenant	Yssaka	DIALLO

Administration :

Lieutenant	Boubacar	CAMARA
------------	----------	--------

ARMEE DE L'AIR :

Lieutenant	Abdrahamane	KONE
Lieutenant	Adama	BAMBA
Lieutenant	Adama	TRAORE

GARDE NATIONALE DU MALI :

Lieutenant	Kola	WAIGALO
Lieutenant	Kaourou M.	CAMARA
Lieutenant	Mama	TOMOTA
Lieutenant	Mariam	TRAORE
Lieutenant	Yacouba L.	DIARRA
Lieutenant	Mahamadou	ASSALIA
Lieutenant	Mohamed	SAMAKE

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Lieutenant	Abdoulaye	DIARRA
Lieutenant	Modibo	SISSOKO
Lieutenant	Cheick Marouf	TOURE
Lieutenant	Lassine Djiguiba	SIDIBE

Lieutenant	Mountaga	DIALLO
Lieutenant	Seydou	YEHIA
Lieutenant	Harouna	SANGARE
Lieutenant	Oumarou A.	DICKO

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Lieutenant	Abdramane	ROUAMBA
Lieutenant	Noël	TRAORE
Lieutenant	Mariam	NIAMBELE
Lieutenant	Gaoussou	SOW

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Lieutenant	Souleymane A.	COULIBALY
Lieutenant	Ibrahim	TRAORE
Lieutenant	Amadou	DAOU

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Lieutenant	Soumaïla	DIARRA
Lieutenant	Cheick Oumar	BAGAYOKO
Lieutenant	Abdoul Aziz	BAH
Lieutenant	Seiny	KANTA
Lieutenant	Lassina	DIALLO
Lieutenant	Souleymane	COULIBALY
Lieutenant	Soungalo	DIOP
Lieutenant	Salifou	SATAO
Lieutenant	Youssouf	CAMARA
Lieutenant	Alkassane Ag	ISMAEL

LIEUTENANT :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Sous-Lieutenant	Ramadane Abdallah dit D.	TRAORE
Sous-Lieutenant	Mohamed dit Namam	KEITA
Sous-Lieutenant	Ibréhima	KEITA
Sous-Lieutenant	Djibril	SOUKOUNA
Sous-Lieutenant	Aïssé	KONATE
Sous-Lieutenant	Habib	DIARRA
Sous-Lieutenant	Simbo	KEITA
Sous-Lieutenant	Youssouf Moussa	ABDOULAYE
Sous-Lieutenant	Diaffar	CAMARA
Sous-Lieutenant	Nouhoum	DIARRA
Sous-Lieutenant	Sidiki Issa	GARANGO
Sous-Lieutenant	Boubacar	HADARA
Sous-Lieutenant	Mahamane	KONE
Sous-Lieutenant	Toumani	SIDIBE
Sous-Lieutenant	Mohamed	CAMARA
Sous-Lieutenant	Dramane	KIMBIRI
Sous-Lieutenant	Adama	KANE
Sous-Lieutenant	Nafo	BENGALY
Sous-Lieutenant	Mamadou	BA

ABC :

Sous-Lieutenant	Modibo	OUATTARA
Sous-Lieutenant	Karamoko	COULIBALY

Artillerie :

Sous-Lieutenant	Abou	MARICO
Sous-Lieutenant	Dafolo	KONE
Sous-Lieutenant	Cyrile	CAMARA

Administration :

Sous-Lieutenant	Zoumana	TOGOLA
Sous-Lieutenant	Boubakary	DIAKITE
Sous-Lieutenant	Abdoul Karim	DAOU
Sous-Lieutenant	Sékou	MALLE

ARMEE DE L'AIR :

Sous-Lieutenant	Emmanuelle	Youma	DIAGNE
Sous-Lieutenant	Sinaly		SANGARE
Sous-Lieutenant	Dramane		COULIBALY
Sous-Lieutenant	Moussa		SISSOKO
Sous-Lieutenant	Moustapha		DAMA
Sous-Lieutenant	Karifa		KEITA

GARDE NATIONALE DU MALI :

Sous-Lieutenant	Assétou	DIABATE
Sous-Lieutenant	Moussa Ag	MOHAMEDINE
Sous-Lieutenant	Idrissa Bréhima	COULIBALY
Sous-Lieutenant	Boubacar S.	DIALLO
Sous-Lieutenant	Bouréma	BINIMA
Sous-Lieutenant	Abdoulaye	SOARA
Sous-Lieutenant	Mohamed Ould	KADEYE
Sous-Lieutenant	Djibril	DAOU

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Sous-Lieutenant	Mady Oulé	DEMBELE
Sous-Lieutenant	Abderhamane Ag	ALMOUSTAPHA
Sous-Lieutenant	Sékou Niaré	TOGOLA
Sous-Lieutenant	Mamadou Tiémoko	KEITA
Sous-Lieutenant	Hawa	GUIRE
Sous-Lieutenant	Cheick Tidiane Amadou	GBAGUIDI
Sous-Lieutenant	Seydou	DIALLO
Sous-Lieutenant	Issa Mamadou	COULIBALY
Sous-Lieutenant	Tiéoura	DOUMBIA
Sous-Lieutenant	Georges	LEOVILLE
Sous-Lieutenant	Seydou	COULIBALY

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Sous-Lieutenant	Kadara	CISSOUMA
Sous-Lieutenant	Fodé Kaba	COULIBALY
Sous-Lieutenant	Djigui	KONATE
Sous-Lieutenant	Assétou	TRAORE
Sous-Lieutenant	Abraham Yessa	TOGO

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Sous-Lieutenant	Mohamed	TRAORE
Sous-Lieutenant	Abdourahmane	ABDOULAYE
Sous-Lieutenant	Korotoumou	DIARRASSOUBA
Sous-Lieutenant	Babou	KANTE

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Sous-Lieutenant	Bamoutanga	DEMBELE
Sous-Lieutenant	Souleymane	KEITA
Sous-Lieutenant	Amadou	SALL

ARMEE DE TERRE :

Elève Officier d'Active	Boubacar Sidiki	CAMARA	Algérie
Elève Officier d'Active	Hassana	TOGO	Algérie

SOUS-LIEUTENANT :**ARMEE DE TERRE :**

Elève Officier d'Active	Hamadoun	BAH	
Elève Officier d'Active	Ouarakoro	COULIBALY	
Elève Officier d'Active	Sambou	COULIBALY	
Elève Officier d'Active	Souleymane	COULIBALY	
Elève Officier d'Active	Dramane	DIAKITE	
Elève Officier d'Active	Hamadi	DIAKITE	
Elève Officier d'Active	Samou	DIAKITE	
Elève Officier d'Active	Solo N°1	DIAKITE	
Elève Officier d'Active	Yacouba B	DIALLO	
Elève Officier d'Active	Fatoumata Bintou	DIARRA	
Elève Officier d'Active	Moussa Tiéoulé	DIARRA	
Elève Officier d'Active	Youssef	DJIRE	
Elève Officier d'Active	Sidi Mohamed dit T.	KEITA	
Elève Officier d'Active	Moctar	KODIO	
Elève Officier d'Active	Fakoro	KONATE	
Elève Officier d'Active	Issa Boubacar	KONATE	
Elève Officier d'Active	Nouhoum	KONE	
Elève Officier d'Active	Hamo Lamine	OULD MAHFOUZ	
Elève Officier d'Active	Mohamed	MAIGA	
Elève Officier d'Active	Mama	NAFO	
Elève Officier d'Active	Faty	NIARE	
Elève Officier d'Active	Amadou	SANOGO	
Elève Officier d'Active	Mahamadou A	SIDIBE	
Elève Officier d'Active	Cheickné	SISSOKO	
Elève Officier d'Active	Mohamed Achim	SISSOKO	
Elève Officier d'Active	Ibrahim	SOGOBA	
Elève Officier d'Active	Aïssata dit Nah	TANGARA	
Elève Officier d'Active	Bintou	TANGARA	
Elève Officier d'Active	Diakaridia	TRAORE	
Elève Officier d'Active	Lamine	TRAORE	
Elève Officier d'Active	Soumaila	TRAORE	
Elève Officier d'Active	Kaba	DEMBELE	Burkina Faso
Elève Officier d'Active	Aminata	SAWADOGO	Côte d'Ivoire
Elève Officier d'Active	Issa	DIALLO	Côte d'Ivoire
Elève Officier d'Active	Sory	DEMBELE	France

ARMEE DE TERRE :**Infanterie :**

Major	Issa	TRAORE	Mle	25 549
Major	Sidy M	KEITA	Mle	25 328
Major	Nouhoum	MINTA	Mle	25 059
Major	Issiaka	DOUMBIA	Mle	25 532
Major	Sara	KEITA	Mle	26 199

Major	Bani	TRAORE	Mle	25 912
Adjudant-chef	Oumar	SIDIBE	Mle	27 077
Adjudant-chef	Djéka	DEMBELE	Mle	28 455

ABC :

Major	Balla	KEITA	Mle	25 545
Adjudant-chef	Diatrou	COULIBALY	Mle	29 049

Artillerie :

Major	Alzouma	BANAZORO	Mle	25 954
Major	Boubacar	DEMBELE	Mle	25 777
Major	Yacouba	SANGARE	Mle	A/9466

Administration :

Major	Siaka	KANTE	Mle	25 601
Adjudant-chef	Moussa	DIAKITE	Mle	29 731

ARMEE DE L'AIR :

Major	Mamadou M.	SAMAKE	Mle	10 419
Major	Amadou	TOURE	Mle	10 515
Major	Kalilou	TRAORE	Mle	10 690
Major	Kassoum	DAO	Mle	10 793
Major	Issa	DIARRA N°2	Mle	10 253
Major	Hamidou	DIARRA	Mle	10 255
Adjudant-chef	Elhadji Ibrahima	DIALLO	Mle	11 559
Adjudant-chef	Issa	SOGOBA	Mle	11 352

GARDE NATIONALE DU MALI :

Major	Sékou	SISSOKO	Mle	7419
Major	Idrissa	COULIBALY	Mle	7191
Major	Balla	KEITA	Mle	7432
Major	M'Barakou Baba	TOURE	Mle	TO215
Adjudant-chef	Yacouba	KONATE	Mle	7817

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Major	Mamadou	DIAWARA	Mle	6402
Major	Ousmane	TRAORE	Mle	6803
Major	Mamadou	DIALLO	Mle	6611
Major	Mamadou Guédiouma	DOUMBIA	Mle	6420
Major	Adama	TRAORE	Mle	6450
Adjudant-chef	Mahamadou	COULIBALY	Mle	8370
Adjudant-chef	Lassana	KONATE	Mle	6921
Adjudant-chef	Demba	SOW	Mle	6945
Adjudant-chef	Amadou	TOURE	Mle	8380

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Major	Salia	BERTHE	Mle	25841
Major	Abdou	DOUMBIA	Mle	26070
Major	El Hadji Issa	GUITTEYE	Mle	26069
Major	Amadou	DAMA	Mle	A/8818
Major	Abdoulaye	OUATTARA	Mle	26253
Adjudant-chef	Souleymane	DOUMBIA	Mle	30719
Adjudant-chef	Jonas	KEITA	Mle	30769

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Major	Seydou	NIAMBELE	Mle	26 525
Major	Makan	BA	Mle	26 794
Adjudant-chef	Oumar	BAGAYOKO	Mle	30 414
Adjudant-chef	Mamadou	SY	Mle	30 494

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Major	Mohamedine	YOUSSOUF	Mle	A/9854
Major	Anasbagor Ag	MOUSLEH	Mle	6907
Major	Mohamedine	YEHIA	Mle	A/9852
Adjudant-chef	Sokona	SIDIBE	Mle	27 657
Adjudant-chef	Djénéba	TOLO	Mle	27 669

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 septembre 2016

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

DECRET N°2016-0730/P-RM DU 21 SEPTEMBRE 2016 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT DE MILITAIRES DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE AUX DIFFERENTS GRADES D'OFFICIERS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°02-055 du 16 décembre 2002, modifiée, portant statut général des militaires ;

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998, modifié, fixant les conditions d'avancement des officiers d'active des forces armées,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les officiers dont les noms suivent, sont inscrits au tableau d'avancement aux grades ci-après à compter du 1^{er} octobre 2016 :

COLONEL-MAJOR

ARMEE DE TERRE

Infanterie :

Colonel	Abdoulaye	CISSE
Colonel	Maouloud Ould Mahmoud	ABDALLAH

ARMEE DE L'AIR :

Colonel	Modibo	TRAORE
Colonel	Drahamane	DIARRA

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Colonel	Solomani	DOUMBIA
---------	-----------------	----------------

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Colonel	Sékou	TRAORE
---------	-------	--------

COLONEL :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Lieutenant-colonel	Mahamoud	SANOGO
Lieutenant-colonel	Mamadou Adama	DOUMBIA
Lieutenant-colonel	Moussa Issiaka	TANGARA

Administration :

Lieutenant-colonel	Mohamed El Habib	DIALLO
--------------------	------------------	--------

ARMEE DE L'AIR :

Lieutenant-colonel	Souleymane	DEMBELE
--------------------	------------	---------

GARDE NATIONALE DU MALI :

Lieutenant-colonel	Oumar	CISSE
Lieutenant-colonel	Daouda	TRAORE

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Lieutenant-colonel	Baba	BAGAYOGO
--------------------	------	----------

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Lieutenant-colonel	Faraban	SANGARE
Lieutenant-colonel	Abdoul Aziz	SANOGO

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Lieutenant-colonel	Adama	BERTHE
--------------------	-------	--------

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Lieutenant-colonel	Mamadou S.	CISSE
--------------------	------------	-------

LIEUTENANT-COLONEL :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Commandant	Souleymane	DOUMBIA N°2
Commandant	Yacouba	SISSOKO

ABC :

Chef d'Escadrons	Kollé	BALLO
------------------	-------	-------

Artillerie :

Commandant	Mamadou	KONE
------------	---------	------

Administration :

Commandant	Dassé	MARICO
------------	--------------	---------------

ARMEE DE L'AIR :

Commandant	Adama	BAGAYOKO
Commandant	Mama Sékou	LELENTA

GARDE NATIONALE DU MALI :

Commandant	Moussa	DIALLO
Commandant	Siriki	DENON
Commandant	Ouolikoro	KANE

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Chef d'Escadron	Boubacar	MARIKO
Chef d'Escadron	Abdoulaye	TRAORE N°1
Chef d'Escadron	Sékou	DOUMBIA

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Commandant	Bangaly	DIAKITÉ
Commandant	Niamé	KEÏTA
Commandant	Boubacar	SANGARE

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Commandant	Fousseiny	FOMBA
------------	------------------	--------------

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Commandant	Abdoulaye Kola	MAIGA
------------	-----------------------	--------------

COMMANDANT, CHEF DE BATAILLON OU CHEF D'ESCADRON (S) :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Capitaine	Hammadi	TOURE
Capitaine	Ibdadiatama Ag	OGAZI
Capitaine	Seydou	SANOGO
Capitaine	Aissata	TRAORE

ABC :

Capitaine	Moussa	SIDIBE
-----------	---------------	---------------

Artillerie :

Capitaine	Kounieyé	BERTHE
-----------	-----------------	---------------

Administration :

Capitaine	Soumaila	DOUMBIA
-----------	-----------------	----------------

ARMEE DE L'AIR :

Capitaine	Bakary	KONE
Capitaine	Banassoun	KOUYATE

GARDE NATIONALE DU MALI :

Capitaine	Cheick Oumar	FOFANA
Capitaine	Dramane Soumana	TRAORE

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Capitaine	Abdoulaye Modibo	SOW
Capitaine	Seydou	OUATTARA
Capitaine	Haréfo Bruno	DAKOUO

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Capitaine	Salif Bazou	SISSOKO
Capitaine	Ibrahima Kalilou	COULIBALY

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Capitaine	Elhadji O.	ARAMA
-----------	-------------------	--------------

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Capitaine	Oumar	BAH
Capitaine	Abdoulaye	KANE

CAPITAINE :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Lieutenant	Souleymane	SIDIBE
Lieutenant	Ouéliba	SAMAKE
Lieutenant	Cheick Oumar	TRAORE
Lieutenant	Cheick Oumar	SIDIBE
Lieutenant	Adama dit Kounady	OUATTARA

ABC :

Lieutenant	Samba	COULIBALY
------------	--------------	------------------

Artillerie :

Lieutenant	Abdoulaye	BORE
------------	------------------	-------------

Administration :

Lieutenant	Koly	SISSOKO
------------	-------------	----------------

ARMEE DE L'AIR :

Lieutenant	Oumar	BARRO
------------	--------------	--------------

GARDE NATIONALE DU MALI :

Lieutenant	Boubacar	KONATE
Lieutenant	Mohamed	TRAORE
Lieutenant	Sidi Lamine	TRAORE
Lieutenant	Mamadou	MARIKO

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Lieutenant	Hama Yéro	MAIGA
Lieutenant	Sidiki	KOITA
Lieutenant	Mariam	BOUARE

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Lieutenant	Youssouf	SIDIBE
Lieutenant	Moussa	BAGAYOKO

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Lieutenant	Modibo	KEITA
Lieutenant	Antimbe	DJIGUIBA

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Lieutenant	Mamadou Chérif	KANTE
Lieutenant	Salif	SOW
Lieutenant	Issa	ONGOIBA
Lieutenant	Marius Pembé	SANOU

LIEUTENANT :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Sous-Lieutenant	Mamadou	DIARRA
Sous-Lieutenant	Zéréme	DEMBELE

ABC :

Sous-Lieutenant	Alou	DIAMKOUNBA
-----------------	-------------	-------------------

Artillerie :

Sous-Lieutenant	Youssouf	KANE
-----------------	-----------------	-------------

Administration :

Sous-Lieutenant	Mamadou	TRAORE
Sous-Lieutenant	N'Dia	BAGAYOKO

ARMEE DE L'AIR :

Sous-Lieutenant	Boubacar	SANGARE
Sous-Lieutenant	Yacouba	SIDIBE

GARDE NATIONALE DU MALI :

Sous-Lieutenant	Mamadou	GREOU
Sous-Lieutenant	Boubacar Ag	OKETANE

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Sous-Lieutenant	Moussa	CISSE
Sous-Lieutenant	Ibrahim Sékou	SIMPARA

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Sous-Lieutenant	Modibo	TOUNKARA
Sous-Lieutenant	Ambroise	POUDIOUGO

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Sous-Lieutenant	Mani	GOITA
Sous-Lieutenant	Bakary	BERTHE

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Sous-Lieutenant	Saada	DIARRA
-----------------	--------------	---------------

SOUS-LIEUTENANT :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Major	Amadou Yacouba	TRAORE	Mle	26 728
Major	Koly	KEITA	Mle	26 741
Major	Aboudou	TRAORE	Mle	25 809
Adjudant-chef	Régina-Vita	DEMBELE	Mle	30187

ABC:

Major	Kalifa	DIARRA	Mle	25 133
Adjudant-chef	Moustapha	SANOGO	Mle	28 627

Artillerie:

Major	Mansa	DOUMBIA	Mle	26342
-------	--------------	----------------	-----	-------

Administration:

Adjudant-chef	Fatoumata Ousmane	COULIBALY	Mle	28948
---------------	--------------------------	------------------	-----	-------

ARMEE DE L'AIR:

Major	Bakary B.	DOUMBIA	Mle	10 400
Major	Alou	BORE	Mle	10 672
Major	Moussa	BAGAYOKO	Mle	10 622
Adjudant-chef	Mamadou	KAMISSOKO	Mle	11 248

GARDE NATIONALE DU MALI :

Major	Alassane	COULIBALY	Mle	7202
Major	Karaba	DABOU	Mle	7502
Adjudant-chef	Francis Gabriel	BEHANZIN	Mle	9222

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Major	Abdoulaye	COULIBALY	Mle	6464
Major	Soumaïla	COULIBALY	Mle	6627
Major	Mohamed	TOUNKARA	Mle	6458
Adjudant-chef	Bourama	TRAORE	Mle	8505
Adjudant-chef	Fadjougou	SISSOKO	Mle	7942

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Major	Bandjougou	KONATE	Mle	A/8620
Major	Abdoulaye	COULIBALY	Mle	25874
Adjudant-chef	Modibo Hamadi	TRAORÉ	Mle	30971

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Major	Daba	TRAORE	Mle	26 285
Adjudant-chef	Abdou	DIALLO	Mle	30 478

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Major	Anyessin	SANGALA	Mle	10 578
Adjudant-chef	Oumou	SISSOKO	Mle	30 313

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 septembre 2016

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

DECRET N°2016-0731/P-RM DU 21 SEPTEMBRE 2016 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT DE MILITAIRES DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE AUX DIFFERENTS GRADES D'OFFICIERS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°02-055 du 16 décembre 2002, modifiée, portant statut général des militaires ;

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998, modifié, fixant les conditions d'avancement des officiers d'active des forces armées,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les officiers dont les noms suivent, sont inscrits au tableau d'avancement aux grades ci-après à compter du 1^{er} janvier 2017 :

COLONEL-MAJOR :**ARMEE DE L'AIR :**

Colonel	Zangapiré	CISSE
---------	------------------	--------------

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Colonel	Mamadou	KONATE
---------	----------------	---------------

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Colonel	Zoumana	DIAKITE
---------	----------------	----------------

COLONEL :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Lieutenant-colonel	Makan Alassane	DIARRA
Lieutenant-colonel	Mamadou Massaoulé	SAMAKE

ARMEE DE L'AIR :

Lieutenant-colonel	Batio	TRAORE
--------------------	--------------	---------------

GARDE NATIONALE DU MALI :

Lieutenant-colonel	Barka Ag	BIDARY
Lieutenant-colonel	Nouhoum	OUATTARA

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Lieutenant-colonel	Béma	BERTHE
Lieutenant-colonel	Makono	COULIBALY

LIEUTENANT-COLONEL :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Commandant	Idrissa	BAMBA
Commandant	Fatou Mani	DIALLO

Administration :

Commandant	Bintou	MAIGA
------------	---------------	--------------

ARMEE DE L'AIR :

Commandant	Drissa	KONE
------------	---------------	-------------

GARDE NATIONALE DU MALI :

Commandant	Oumar	SANGARE
Commandant	Harouna	TRAORE

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Chef d'Escadron	Seydou	KONATE
Chef d'Escadron	Abdoulaye Dantioko	CAMARA

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Commandant	Théodore	DAO
Commandant	Salifou Bakary	DIARRA
Commandant	Sidi	CISSE

COMMANDANT, CHEF DE BATAILLON OU CHEF D'ESCADRON (S) :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Capitaine	Amadou	KONE
Capitaine	Aïché	TRAORE
Capitaine	Sidi	DIARRA

Artillerie :

Capitaine	Souleymane	KEITA
-----------	------------	-------

Administration :

Capitaine	Salif	DOUMBIA
-----------	-------	---------

ARMEE DE L'AIR :

Capitaine	Kibarou	COULIBALY
-----------	---------	-----------

GARDE NATIONALE DU MALI :

Capitaine	Tiémoko	KEITA
Capitaine	Klita	MOHAMED LAMINE
Capitaine	Mohamed Mahamoud	O/MOHAMED

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Capitaine	Siliman	SANGARE
Capitaine	Patrice	AMOUSSOU

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Capitaine	Adama	BERTHE
-----------	-------	--------

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Capitaine	Mahamane	MARIKO
-----------	----------	--------

CAPITAINE :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Lieutenant	Guédiouma	KONE
Lieutenant	Diadjé Ibrahima	TOURE
Lieutenant	Baba	DEMBELE
Lieutenant	Yoro	MAIGA
Lieutenant	Béhou	DACKONO

ABC :

Lieutenant	Seydou	TRAORE
------------	--------	--------

Artillerie :

Lieutenant	Dotian	TRAORE
------------	--------	--------

ARMEE DE L'AIR :

Lieutenant	Mohamed	SANGARE
------------	---------	---------

GARDE NATIONALE DU MALI :

Lieutenant	Daouda	KABA
Lieutenant	Boubacar	MEINANGA
Lieutenant	Hamadoun	INDAKOUM

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Lieutenant	Aboubacar	DIARRA
Lieutenant	Mamadou	COULIBALY
Lieutenant	Lamine	BERTHE

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Lieutenant	Abdel Kader	BABY
------------	-------------	------

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Lieutenant	Kalane	SIDI
------------	--------	------

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Lieutenant	Moumouni	POUDIOUGOU
Lieutenant	Modibo	FANE
Lieutenant	Hamadoun	TRAORE
Lieutenant	Sambou Bintou	KANTE

LIEUTENANT :**DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :**

Sous-Lieutenant	Ousmane	BELLA
-----------------	---------	-------

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Sous-Lieutenant	Boubacar Sadou	DIALLO
-----------------	----------------	--------

SOUS-LIEUTEANT :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Major	Amassagou	KODIO	Mle	A/10291
Major	Ousmane	DEMBELE	Mle	25 516
Major	Mamadou	DIARRA	Mle	25 395
Adjudant-chef	Lamine	OUATTARA	Mle	27 057

Artillerie :

Major	Dian dit Vieux	MARIKO	Mle	25 986
-------	----------------	--------	-----	--------

ARMEE DE L'AIR :

Major	Lancine	SIDIBE	Mle	10 668
Major	Adama	DEMBELE	Mle	10 395
Major	Salika	DJIRE	Mle	10 229

GARDE NATIONALE DU MALI :

Major	Mohamed Ag Alassane	SAMAKE	Mle	GA131
-------	---------------------	--------	-----	-------

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU MALI :

Major	Bina	DOLO	Mle	6370
Major	Oumar	HADARA	Mle	6832
Adjudant-chef	Bourama	KONATE	Mle	8610

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Major	Clément Didié	DEMBELE	Mle	26429
Major	Soumana	MALLE	Mle	25899
Adjudant-chef	Louis	DEMBELE	Mle	30626

DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DES TELECOMMUNICATIONS DES ARMEES :

Adjudant-chef	Oumar	MARIKO	Mle	28 409
Adjudant-chef	Boubacar	DIAWARA	Mle	30 505

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES DE SANTE DES ARMEES :

Major	Lassine	OUOLOGUEM	Mle	25 665
-------	---------	-----------	-----	--------

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 septembre 2016

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

DECRET N°2016-0732/P-RM DU 21 SEPTEMBRE 2016 PORTANT NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL DE MILITAIRES DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE AUX DIFFERENTS GRADES D'OFFICIERS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°02-055 du 16 décembre 2002, modifiée, portant statut général des militaires ;

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998, modifié, fixant les conditions d'avancement des officiers d'active des forces armées,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les officiers et sous-officiers dont les noms suivent, sont nommés à titre exceptionnel aux grades pour compter du 1^{er} octobre 2016.

CAPITAINE :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Lieutenant	Rhissa Ag	CHERIF
Lieutenant	Boubacar Ag	MOHAMED

GARDE NATIONALE DU MALI :

Lieutenant	Moussa	KAREMBE		
------------	---------------	----------------	--	--

SOUS-LIEUTENANT :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Adjudant-chef	Baye Ag	ANISLIM	Mle	46 047
---------------	----------------	----------------	-----	--------

GARDE NATIONALE DU MALI :

Adjudant-chef	Moulaye Batena Ould	MOULAYE GOUBA	Mle	9027
Adjudant-chef	Youssef Ag	BOUGARA	Mle	10962

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 septembre 2016

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

DECRET N°2016-0733/P-RM DU 21 SEPTEMBRE 2016 PORTANT RECTIFICATIF DU DECRET N°2016-0281/P-RM DU 29 AVRIL 2016 PORTANT NOMINATION AU GRADE DE DE SOUS-LIEUTENANT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016 portant statut général des militaires ;

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998, modifié, fixant les conditions d'avancement des officiers d'active des forces armées,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les dispositions de l'article 1^{er} du Décret n°2016-0281/P-RM du 29 avril 2016 portant nomination au grade de Sous-lieutenant sont abrogées en ce qui concerne les Elèves-officier d'Active de l'Armée de Terre dont les noms suivent.

Il s'agit de :

Elève-officier d'Active	Abdoulaye	KONE	Mle 47692 ;
Elève-officier d'Active	Abdoul Karim	SANGARE	Mle 47698.

Article 2 : Les intéressés sont nommés à titre de régularisation au grade de Sous-lieutenant pour compter du 1^{er} octobre 2014.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 septembre 2016

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

DECRET N°2016-0734/P-RM DU 21 SEPTEMBRE 2016 PORTANT RECTIFICATIF AU DECRET N°2016-0466/P-RM DU 28 JUIN 2016 PORTANT ADMISSION A LA RETRAITE DE PERSONNELS OFFICIERS DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°02-055 du 16 décembre 2002 modifiée, portant statut général des militaires ;

Vu l'Ordonnance n°33/CMLN du 30 septembre 1971 fixant le régime général des pensions militaires de retraite de la République du Mali et ses textes subséquents ;

DECRETE :**Article 1^{er}** : L'article 1^{er} du Décret n°2016-0466/P-RM du 28 juin 2016 portant admission à la retraite de personnels officiers des Forces Armées et de Sécurité est rectifié ainsi qu'il suit :**Au lieu :**Colonel-major **Djibril** **COULIBALY** **né le 08/09/1954.****Lire :**Colonel-major **Djibril** **COULIBALY** **né vers 1954 ;****Le reste sans changement****Bamako, le 21 septembre 2016****Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEÏTA**

DECRET N°2016-0735/P-RM DU 21 SEPTEMBRE 2016 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE A TITRE ETRANGER**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu la Loi n°91-053/AN-RM du 26 février 1991 portant création de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux ;

DECRETE :**Article 1^{er}** : La **MEDAILLE DE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL** du Mali, est décernée à titre étranger, au Lieutenant-colonel **Roland STEIN**, Conseiller Politico-militaire près de l'Ambassade de la République Fédérale Allemande au Mali.**Article 2** : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré et publié au Journal officiel.**Bamako, le 21 septembre 2016****Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEÏTA**

DECRET N°2016-0737/P-RM DU 21 SEPTEMBRE 2016 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres Nationaux de la République du Mali ;

Vu la Loi n°91-053/AN-RM du 26 février 1991 portant création de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnalités dont les noms suivent sont élevées à la Dignité de **GRAND OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MALI**.

- | | |
|--|--|
| 1. Monsieur Baba Hakib HAÏDARA | Médiateur de la République |
| 2. Professeur Bakary KAMIAN | Historien |
| 3. Monsieur Soumaylou Boubeye MAÏGA | Ancien ministre |
| 4. Monsieur Cheick Mouctary DIARRA | Ambassadeur |
| 5. Madame Aminata Dramane TRAORE | Ancien ministre |
| 6. Général de Brigade Naïny TOURE | Ambassadeur |
| 7. Monsieur Lamine KEÏTA | Ancien ministre |
| 8. Monsieur Seydou Djim SYLLA | Président Directeur Général De Société |
| 9. Maître Ahmadou Kisso CISSE | Ancien Maire de la Commune Urbaine Mopti |
| 10. Monsieur Ousseyni SIDIBE | Ancien Commandant de Cercle |
| 11. Mme Fatoumata KOUYATE dite Tata Bambo | Artiste |
| 12. Monsieur Badi ould Ahmed Ould GANFOUD | Ancien ministre |
| 13. Général de Brigade Pangassy SANGARE | Officier Général à la retraite |
| 14. Professeur Abdel karim KOUMARE | CNRST |
| 15. Général de Brigade Hamet SIDIBE | Officier Général à la retraite (2ème Section) |
| 16. Monsieur Mamadou Mallé CISSE | Administrateur Civil à la retraite |
| 17. Lieutenant-colonel (er) Bakary COULIBALY | Membre du Conseil des Ordres Nationaux du Mali |
| 18. Général de Brigade Yacouba SIDIBE | Officier Général à la retraite (2ème Section) |
| 19. Colonel (er) Bréhima DIAKITE | Officier Armée de l'Air à la retraite |
| 20. Monsieur Moussa Amion GUINDO | Administrateur Civil à la retraite |

Article 2 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées au grade de **COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MALI**.

- | | |
|---|--|
| 1. Madame Manassa DANIOKO | Présidente de la Cour Constitutionnelle |
| 2. Monsieur Drissa KEÏTA | Ancien ministre |
| 3. Monsieur Albakaye Ousmane KOUNTA | Poète-Ecrivain |
| 4. Général de Brigade Bougouzié SANOGO | Médecin à la retraite |
| 5. Monsieur Bassidi COULIBALY | Ancien Gouverneur |
| 6. Commandant d'Aviation (er) Idrissa TRAORE | Officier Supérieur à la retraite |
| 7. Monsieur Joseph Meriden SAGARA | Sous-officier à la retraite |
| 8. Monsieur Mohamed Salia SOKONA | Ancien ministre |
| 9. Monsieur Mamadou Yoro BA | Technicien Supérieur de Santé à la retraite |
| 10. Monsieur Macky kouessi TALL | Ancien Ambassadeur |
| 11. Monsieur Abdoul Kader TANGARA | Ancien Pilote Air Mali à la retraite |
| 12. Madame COULIBALY Kadiatou OUATTARA | Professeur |
| 13. Madame Fanta SYLLA | Ancien ministre |
| 14. Madame Kandia KOUYATE | Artiste |
| 15. Colonel (er) Mamadou TELLY | Officier Supérieur à la retraite |
| 16. Docteur NAFO Fatoumata TRAORE | Ancien ministre |
| 17. Madame LY Madina TALL | Ancien Ambassadeur |
| 18. Monsieur Hamadi Tamba CAMARA | Ancien Président de la Cour Constitutionnelle |
| 19. Monsieur Cheick CISSE | Ancien Ambassadeur |
| 20. Monsieur Sadia CISSE | Ancien Footballeur |

21. Madame KONATE Salimata Yacouba MAÏGA	Ancienne Directrice jardin d'enfants
22. Monsieur Ousmane COULIBALY	Colonel à la retraite
23. Monsieur Amadou Ousmane TOURE	Vérificateur Général
24. Monsieur Habib DEMBELE	Artiste
25. Monsieur Malet DIAKITE	Ancien Président Section Judiciaire
26. Monsieur Adama SAMASSEKOU	Ancien Président de l'Académie Africaine des Langues
27. Général de Brigade Abdoul Karim DIOP	Officier Général à la retraite
28. Monsieur Boubacar GAYE	Chef de Cabinet (HCC)
29. Monsieur Sadou Oumar BA	Chargé de Mission (HCC)
30. Monsieur Amara CISSE	Enseignant à la retraite

Article 3 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées au grade d'**OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MALI**.

1. Monsieur Mamadou TRAORE	Commissaire à la CEDEAO
2. Monsieur Mamadou Henri KONATE	Conseiller Spécial du Président de la République
3. Monsieur Daouda TANGARA	Administrateur Civil à la retraite
4. Madame Aïssata CISSE	Journaliste à la retraite
5. Monsieur Abdel Kader SIDIBE	Maire de la Commune III
6. Monsieur Ibrahima SYLLA	Administrateur Civil à la retraite
7. Monsieur Hassimi Adama TOURE	Ancien Directeur du Centre National des Examens et concours de l'Education à la retraite
8. Professeur Moustapha TOURE	Chef du service de gynécologie Obstétrique Hôpital du Mali
9. Général de Brigade Aérienne Soumana KOUYATE	Officier Général à la retraite
10. Monsieur Al Maamoun KEÏTA	Ancien Ambassadeur
11. Général de Brigade Aérienne Mamadou TOGOLA	Ancien Chef d'État-major de l'Armée de l'Air
12. Monsieur Boureïma SEÏBA	Ancien Gouverneur de Région
13. Monsieur Seydou NIARE	Ancien Ambassadeur
14. Monsieur Adama TRAORE	Secrétaire Général de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux
15. Monsieur Alassane Boncana MAÏGA	Ancien Directeur National des Eaux et Forêts
16. Monsieur Almamy Ibrahima KOUREÏSSI	Chef de Cabinet du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme
17. Monsieur N'Golo DIARRA	Ingénieur des Constructions Civiles, Architecte à la retraite
18. Monsieur Bouraïma KAMISSOKO	Conseiller Technique (HCC)
19. Honorable Mahamadou DIALLO	Conseiller National (HCC)
20. Monsieur Abdoul Kader TOURE	Ambassadeur du Mali à la Havane (Cuba)
21. Monsieur El Hadji Birama TRAORE	Administrateur Civil à la retraite, Chef du quartier de Lafiabougou
22. Monsieur Abdoulaye SYLLA	Ministère de la Culture
23. Monsieur Oumar DAOU	Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
24. Madame NASSIRE Vital Irène HENRIETTE	Ambassadeur du Mali en Guinée
25. Monsieur Ibrahim Bocar BAH	Ancien Ambassadeur
26. Monsieur Namory Tamba KEÏTA	Ancien Procureur Général
27. Honorable Badjan Ag HAMATOU	Député Assemblée Nationale
28. Monsieur Cessé KOME	Promoteur Hôtel Radisson-Blu
29. Madame Maly Bibi SANGHO	Présidente Sauvegarde Enfance
30. Madame Oumou TOURE	Présidente CAFO
31. Colonel Nana SANGARE	Chef du Service de l'Informatique et des Nouvelles Technologies (SINT) Présidence de la République
32. Monsieur Emanuel SAGARA	Conseiller Technique Présidence de la République
33. Monsieur Natié PLEA	Ancien ministre
34. Col-major d'Aviation Tieoulé Satigui SIDIBE	Inspecteur en Chef à l'Etat-major Armée de l'Air
35. Monsieur Cheick Sadibou CISSE	Architecte
36. Commandant Ibrahima CONDE	Inspecteur des Douanes, Chef de Bureau des Régimes Economiques
37. Monsieur Sirakata TRAORE	Ambassadeur
38. Colonel (er) Moussa DIABATE	Ancien ministre

39. Monsieur Souleymane CAMARA	Conseiller Technique Haut Conseil des Collectivités
40. Honorable Niamé KEÏTA	Député à l'Assemblée Nationale
41. Monsieur Demba DICKO	Contrôleur Général de Police à la retraite
42. Madame Djénèba SECK	Artiste
43. Monsieur Abdoulaye SIDIBE	Ancien Directeur Général de l'ORTM
44. Monsieur Mamadou Ismaïla SIDIBE	Président Directeur Général de l'Africable
45. Docteur Adama COULIBALY	Médecin Colonel-major à la retraite
46. Docteur Mamadou Fanta SIMAGA	Consultant-Membre du Conseil des Ordres Nationaux
47. Monsieur Habib CISSOKO	Président du Comité Olympique et Sportif du Mali
48. Madame TIMBO Oumou BÂ	Chef de Cabinet au Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de Reconstruction du Nord
49. Professeur Mamadou DIARRA	Cardiologue Hôpital Mère et Enfants « le Luxembourg »
50. Monsieur Azaz Ag LOUDAGDAG	Haut Conseil des Collectivités

Article 4: Le Grand Chancelier des Ordres Nationaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 21 septembre 2016

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

BIMS.A

Groupe Attijariwafa bank

CONDITIONS GENERALES DE BANQUE APPLICABLES A LA CLIENTELE

A- TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PARTICULIERS

I- CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	Franco
1.1.1.1	Compte chèques	Franco
1.1.1.2	Compte d'épargne simple	Franco
1.1.1.3	Dépôt à terme	Franco
1.1.1.4	Compte d'épargne logement	Franco
1.1.1.5	Plan épargne logement	Franco
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	Franco
1.1.1.7	Compte joint	Franco
1.1.1.7.1	Compte chèques	Franco
1.1.1.7.2	Compte d'épargne	Franco
1.1.1.8	Compte indivis	Franco
1.1.1.8.1	Compte chèque	Franco
1.1.1.8.2	Compte d'épargne	Franco
1.1.1.9	Autres types de comptes	Franco
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte	Min 25.000
1.1.1.11	Assurance décès accidentel associé au compte chèque	-
1.2	Conditions de Clôture de compte	
1.2.1	Compte chèques	Franco
1.2.2	Compte d'épargne simple	Franco
1.2.3	Dépôt à terme	Franco
1.2.4	Compte d'épargne logement	Franco
1.2.5	Plan épargne logement	Franco
1.2.6	Compte sur livret	Franco
1.2.7	Compte-joint	Franco
1.2.7.1	Compte chèques	Franco
1.2.7.2	Compte d'épargne	Franco
1.2.8	Compte indivis	Franco
1.2.8.1	Compte chèques	Franco
1.2.8.2	Compte d'épargne	Franco
1.2.9	Lettre de clôture juridique	Franco
1.2.10	Attestation de clôture de compte	Franco
1.2.11	Autres types de clôture de comptes	Franco

II- SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	-
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	8.50 %
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Franco
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	0,15 %
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	Néant
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	1.000
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	-
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	1.500
2.1.1.8	Arrêté de compte	14,5 %
2.1.1.9	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	3.000
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	-

2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	-
2.1.1.12	Assurance automobile	-
2.1.2	Relevés de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Franco
2.1.2.2	A la demande (mois en cours)	Franco
2.1.2.3	Autre période (tarif par mois)	3.000 la première page et 1.000 par page supplémentaire
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	Franco
2.1.4	Autre type de relevé de comptes	-
2.1.5	Attestations bancaires	30.000
2.1.5.1	Attestation de solde	30.000
2.1.5.2	Attestation de non engagement	30.000
2.1.5.3	Autres types d'attestations bancaires	-
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	-
2.1.7	Frais pour procuration	5.000
2.1.8	Conditions créditrices	
2.1.8.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	3,50 %
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne	-
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	3,50 %
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	3,5 % avec un plafond de 1,5 millions
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	Max 3.50 %
2.1.8.6	Autres conditions créditrices	-
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	-
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	1.000 à 1.500
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	1 500 (F50) et 1 000 (F25)
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette	700 (F12), 1000 (F25) et 1 500 (F50)
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	-
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	5.000
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	5.000
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	6.000
2.2.1.2	Chèques de guichet	1.500
2.2.1.3	Certification de chèque	5.000
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	50% de frais de délivrance
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10.000
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10.000
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier	5.000
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	-
2.2.1.9	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	-
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	-
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	-
2.2.1.12	Autres types de chèques	-
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement	-
2.2.1.14	Encaissement de chèques	-
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Franco
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	-
2.2.2	Cartes bancaires	-
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	-
2.2.2.1.1	Carte privative	

2.2.2.1.2	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	Diamant : 40 000 Rubis : 15 000 Saphir : 6 000
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client	Franco
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	Franco
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	500
2.2.2.1.2.4	Mini relevé	Franco
2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuels	-
2.2.2.1.2.6	Frais annuels	-
2.2.2.1.3	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	-
2.2.2.1.4	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	GOLD : 50 000 Fayda : 35 000 Univers : 25 000
2.2.2.1.5	Carte prépayée	TELIYA : 25 000 Sans recharge & 15 000 avec recharge
2.2.2.1.5.1	Charge ment de la carte	5 000 000 F CFA/chargement & 10 000 000 cumulés/mois
2.2.2.1.5.2	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB)	Franco
2.2.2.1.5.3	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) (pays X) hors Guichets Automatiques de banque (GAB) (banque X)	500
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) hors pays X	3.510 +1% Min
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	Tarifification GIM
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) pays X	-
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et internet hors pays X	-
2.2.2.1.5.8	Consultation de solde sur Guichets Automatiques de banque (GAB)	Franco
2.2.2.1.5.9	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE) TPE.	-
2.2.2.1.5.10	Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	-
2.2.2.1.5.11	Remplacement de la carte	5 000
2.2.2.1.5.12	Relevé de compte en ligne	-
2.2.2.1.5.13	Assistance clientèle par un opérateur banque X	-
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Diamant : 20 000 Rubis : 7 000 Saphir : 4 000 Visa : GOLD : 25 000 Fayda : 17 500 Univers : 12 500
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	-
2.2.2.4	Frais de reconfec tion de carte (sauf défectuosité)	5 000
2.2.2.5	Réédition u code confidentiel	5 000
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	2 000
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	5 000
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	15 000
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	5 000
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond,...)	Max 10.000
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	20 000
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	5 000
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	-

2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	300
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	-
2.2.2.13.1.1	*Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	-
2.2.2.13.1.2	*Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	-
2.2.2.13.1.3	*Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	-
2.2.2.13.1.4	*Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	-
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques/Distributeurs Automatiques de Billets	-
2.2.2.13.2.1	*consultations/édition de solde dans la banque du client	Franco
2.2.2.13.2.2	*Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	-
2.2.2.13.2.3	*consultation/édition d'historique de solde	Franco
2.2.2.14	Paievements	-
2.2.2.14.1	*Dans la zone UEMOA	Franco
2.2.2.14.2	*Hors zone UEMOA	Franco
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	Franco
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Franco
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	2 000
2.2.3.1.4	Virement entre agences en faveur d'un tiers	
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	2 000
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Franco
2.2.3.1.7	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	5 000
2.2.3.1.7.1	*création du dossier	-
2.2.3.1.7.2	*Exécution des opérations	-
2.2.3.1.8	Modification de Virement Permanent	5 000
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	10 000
2.2.3.2	Prélèvements	-
2.3.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	Franco
2.3.3.2.1.1	*Création de dossier	-
2.3.3.2.1.2	*Exécution de l'opération	-
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	10 000
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	En fonction des conventions
2.2.3.2.4	Paievement d'un prélèvement	-
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	-
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	10 000
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	-

III- SERVICES BANCAIRES

3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçu	J+1
3.1.2	Remise de chèque	J+2
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	-
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paieement de chèques	-
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J+1
3.1.6	Livrets d'épargne	1 ^{er} jour de la quinzaine précédent l'opération

3.2	Frais liés aux services bancaires	-
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Franco
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Franco
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	5.000
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	6.000
3.2.5	Rejet de chèque	10.000
3.2.6	Demande d'opposition	10.000
3.2.7	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), Saisie-arrêt)	15.000
3.2.8	Protêt	30.000
3.2.9	Frais de circularisation	30.000
3.2.10	Changement de signature	-
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	-
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Franco
3.2.13	Changement de garde de titre	-
3.2.14	Frais de nantissement	-
3.2.15	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	-
3.2.16	Frais de reclassement	-

IV- SERVICES BANQUE A DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Franco
4.2	Banque en ligne	750
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	-
4.4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	-
4.5	Banque par téléphone (accès au guide vocal)	-
4.6	Services SMS	-
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	-
4.8	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	-
4.9	Transfert à partir d'une carte	-

V- GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	-
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Franco
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	-
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	-
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	-
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	10.000
5.7	Certificat de non-paiement	Franco
5.8	Autres frais pour incidents de paiement	-

VI- OPERATIONS DE CHANGE

6.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vent)	2% sauf achat MEX 1%
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	Non applicable
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	Non applicable
6.4	Autres crédits à court terme (TBB + Marge)	TBB + 4,5%

VII- OPERATIONS DE CREDIT

7.1	Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD¹ + Marge)	
7.1.1	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	TBB + 4,5%
7.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	TBB + 4,5%
7.1.3	Facilités de caisse	TBB + 4,5%
7.1.4	Autres crédits à court terme	TBB + 4,5%
7.2	Crédits à l'Habitat	-
7.2.1	Moyen terme (MDT+Marge)	-
7.2.2	Long terme (MTD + Marge)	-
7.3	Crédit-bail	
7.3.1	Mobilier	-
7.3.2	Immobilier	-
7.4	Autres opérations connexe aux opérations de crédit	
7.4.1	Frais de mainlevée d'hypothèque	30.000
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	-
7.4.3	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	30.000
7.4.4	Frais de mainlevée de promesse d'hypothèque	-
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	-
7.4.6	Frais d'impayé au remboursement	TBB+4,5%
7.4.7	Frais d'état d'engagement	0,5% trimestre indivisible
7.4.8	Frais d'anticipation	-
7.4.9	Frais d'étude des dossiers de prêt	0,25 % avec min 10.000 et max 20 millions
7.4.10	Autres opérations de crédit	-
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	-
7.4.12	Avenant sur contrat prêt	0,25% avec min 10.000 et max 5 millions
7.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	0,25 % avec min 10.000 et max 5 millions
7.4.14	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	0,25% avec min 10.000 et max 5 millions
7.4.15	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	0,25 % avec min 10.000 et max 5 millions
7.4.16	Demande d'édition de tableau d'amortissement	
7.4.17	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	TBB+4,5%
7.4.18	Commission d'engagement	0,5% trimestre indivisible
7.4.19	Frais et commissions d'escompte	1,5% + 3.500
7.4.20	Cautions et avals	Max 1,5% trimestre indivisible

VIII- OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

8.1	Chèque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)	
8.1.1	Frais d'encaissement	-
8.1.1.1	Frais de manipulation	-
8.1.1.2	Frais port de lettre	-
8.1.1.3	Chèque libellé en devises : commission de change en sus	-
8.1.1.4	Frais d'impayés	-

8.2	Chèques et effets gratuits reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
8.2.1	Chèques reçus par la compensation régionale	-
8.2.2	Frais d'encaissement	-
8.2.3	Frais de manipulation	-
8.2.4	Frais de SWFT	15.000
8.2.5	Frais sur chèque en souffrance	-
8.2.6	Frais sur chèque » en souffrance	-
8.2.7	Frais fixes d'impayés	-
8.3	Emission de chèques de banque à destination d'un pays étranger	
8.3.1	Frais de dossier	-
8.4	Transferts	
8.4.1	Transferts zone UEMOA	1.500 pour les transferts inf. à 1 000 000 25. 000 pour les transferts sup., à 1.000 000
8.4.2	Transferts hors zone UEMOA	1.500 pour les transferts inf. à 1 000 000 25.000 pour les transferts sup., à 1 000 000
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	-
8.4.2.2	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	1.500 – 10 000
8.4.3	Autres types de transfert	

IX- AUTRES SERVICES (divers)

9.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
9.1.1	0 à 30 jours	1.500
9.1.2	30 à 60 jours	2.000
9.1.3	60 à 90 jours	3.000
9.1.4	Plus d'un an	De 10 000 A 60 000
9.1.5	Supplément par photocopie	500/Copie Page
9.2	Boîtes à lettres	5.000/mois
9.3	Location de coffre-fort	-
9.4	Frais de reproduction de clé	-
9.5	Demande de renseignement sur client	Franco
9.6	Demande de renseignements financiers	Franco
9.7	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	30 000
9.8	Abonnement mensuel au site internet	750 & 2 500
9.9	Successions	
9.9.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	5.000
9.9.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	-
9.9.3	Frais annuels de tenue de compte	-
9.10	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	Franco
9.11	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	15 000
9.11.1	*Lettre d'avertissement	-
9.11.2	*Lettre d'injonction	-
9.12	Attestation d'avoirs	30 000
9.13	Reconstitution d'extrait de compte	-
9.14	Autres types de services	-

B- TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES ENTREPRISES ET ONG**I- CONDITIONS GENERALES DU COMPTE**

1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	Franco
1.1.1.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	Franco
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) – à décliner par type d'instrument	Franco
1.1.1.3	Compte courant	Franco
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	50 000
1.1.1.5	Autres types de comptes	-
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	-
1.2	Conditions de Clôture de compte	Franco
1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	Franco
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) – à décliner par type d'instrument	Franco
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Franco
1.2.4	Lettre de clôture juridique	Franco
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	Franco

II- SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	-
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	-
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	15 %
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	-
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	15 000
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	15 000
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	5 000
2.1.1.7	Arrêté de compte	14,5 %
2.1.2	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	3 000
2.1.2.1	Relevé de compte	
2.1.2.2	Mensuel	Franco
2.1.2.3	A la demande (mois en cours)	Franco
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	3 000 la première page et 1 000 par page supplémentaire
2.1.3	Attestations bancaires	
2.1.3.1	Attestation de solde	30 000
2.1.3.2	Attestation de non engagement etc.	50 000
2.1.3.3	Autres types d'attestations bancaires	-
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	
2.1.5	Frais pour procuration	5 000
2.1.6	Conditions créditrices	-
2.1.6.1	Produits d'épargne	3,5 avec un plafond de 1,5 millions
2.1.6.2	Autres dépôts	-
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	-
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	-
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	-
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	1 000 à 15 000
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	1 500 (F50) et 1 000 (F25)
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	-
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place	5 000

2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	5 000
2.2.1.1.5	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	6 000
2.2.1.2	Certification de chèque	5 000
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	50 % de frais de délivrance
2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10 000
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	10 000
2.2.1.6	Frais de destruction de chéquier	5 000
2.2.1.7	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	-
2.2.1.8	Forfait chèque impayé < à montant X F CFA (montant à préciser)	-
2.2.1.9	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	-
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	-
2.2.1.11	Frais sur chèque impayés	-
2.2.1.12	Assurance perte et vol de moyens de paiement	-
2.2.1.13	Encaissement de chèques	
2.2.1.13.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	-
2.2.1.13.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	-
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	-
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	Diamant : 40 000 Rubis : 15 000 Saphir : 6 000
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB)/Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Franco
2.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères de la zone UEMOA	500
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde	Franco
2.2.2.1.1.4	Mini relevé	Franco
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	-
2.2.2.1.1.6	Frais annuels	-
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	Gold : 50 000 Fayida : 35 000 Univers : 25 000
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Diamant : 20 000 Rubis : 7 000 Saphir : 4 000 Visa Gold : 25 000 Fayida : 17 000 Univers : 12 500
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	-
2.2.2.4	Frais de réconfection de carte (sauf défectuosité)	5 000
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	5 000
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	2 000
2.2.2.7	Opposition carte	-
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	5 000
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)	15 000
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	5 000
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond,...)	Max 10 000
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	20 000
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	5 000
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	-

2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	-
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	Franco
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billet autres banques locales (GIM UEMOA)	-
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	-
2.2.2.13.1.4	Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA	-
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques/Distributeurs Automatiques de Billets	-
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Franco
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de solde	-
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	Franco
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	3 510 + 1%
2.2.3	Vir ements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Franco
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	2 000
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	2 000
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	Franco
2.2.3.1.7	Mise en place de virement permanent local ou autre	Franco
2.2.3.1.7.1	Ouverture de dossier	-
2.2.3.1.7.2	Exécution de l'opération	-
2.2.3.1.8	Remise de virement (support télétransmission)	-
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	10 000
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	Franco
2.2.3.2.1.1	Ouverture de dossier	-
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	-
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	10 000
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	En fonction des conventions
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	-
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	En fonction des conventions
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	10 000
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	-
2.2.3.3	Effets de commerce	-
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets	Cf. crédits
2.2.3.3.2	Frais d'encaissement sur effets	Cf. crédits
2.2.3.3.3	Commission de bordereau	Cf. crédits
2.2.3.3.4	Commission d'endos	Cf. crédits
2.2.3.3.5	Intérêt	Cf. crédits
2.2.3.3.6	Port de lettre	Cf. crédits
2.2.3.3.7	Frais fixe	Cf. crédits
2.2.3.3.8	Frais de protêt	Cf. crédits
2.2.3.3.9	Frais de prorogation d'échéance	-
2.2.3.3.10	Autres effets de commerce	-

III- SERVICES BANCAIRES

3.1	Date de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	Franco
3.1.2	Remise de chèque	J+2
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	-
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	2 000

3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J+1, J-1
3.1.6	Livrets d'épargne	-
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quelque soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	-
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Franco
3.2.3	Emission chèque de banque en autre devises	5 000
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	6 000
3.2.5	Rejet de chèque	10 000
3.2.6	Demande d'opposition	10 000
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisi-arrêt)	15 000
3.2.8	Protêt	30 000
3.2.9	Frais de circularisation	30 000
3.2.10	Changement de signature	-
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	-
3.2.12	Changement d'adresse	-
3.2.13	Changement de garde de titre	-
3.2.14	Frais de nantissement	-
3.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)	-
3.2.16	Frais de reclassement	-
3.2.17	Autres types de services bancaires	-

IV- SERVICES BANQUE A DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Franco
4.2	Banque en ligne	2 500
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	-
4.4	Services SMS	-
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	-
4.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Selon convention
4.7	Autres types de services banque à distance	

V- GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	-
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Franco
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	-
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	-
5.5	Lettre e déclaration à la CIP	-
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	10.000
5.7	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	-
5.8	Certificat de non-paiement	Franco
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	-

VI- OPERATIONS SUR TITRES

6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	-
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	-
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	-
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	-
6.5	Relevé mensuel	-
6.6	Relevé de titres à la demande	
6.7	Autres types d'opérations sur titres	-

VII- OPERATIONS DE CHANGE

7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	2 % sauf achat MEX 1 %
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	-

7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	-
7.4	Autres types d'opération de change	-

VIII- OPERATIONS DE CREDIT

8.1	Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB² + Marge)	TBB+ 4,5 %
8.1.1	Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	TBB+ 4,5 %
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	TBB+ 4,5 %
8.1.3	Crédits à court terme (MTD+Marge)	TBB+marge
8.1.4	Autre crédits à court terme (MTD+Marge)	TBB+marge
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)	TBB+ marge
8.1.6	Crédit-bail	-
8.1.6.1	Mobilier	-
8.1.6.2	Immobilier	-
8.1.7	Financement en devise	-
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	-
8.1.9	Autres financements en devises	-
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	TBB+4,5 %
8.1.11	Facilités de caisse et avances (types à définir)	TBB+4,5 %
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert	TBB+4,5 %
8.1.13	Autres types de crédits de trésorerie	-
8.2	Crédits par signature	-
8.2.1	Cautions sur marches	-
8.2.2	Cautions fiscales et douanières	-
8.2.3	Aval de traites	-
8.3	Opérations connexes aux opérations de crédits	-
8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	30 000
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	0,25 % avec mini 10 000 et max 5 millions
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	0,25 % avec mini 10 000 et max 5 millions
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	-
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	0,25 % avec mini 10 000 et max 5 millions
8.3.6	Demande de décompte	0,25% avec mini 10 000 et max 5 millions
8.3.7	Demande d'édition de tableau	-
8.3.8	Frais d'échéance impayé (selon périodicité)	TBB+4,5 %
8.3.9	Commission d'engagement	0,5 % trimestre indivisible
8.3.10	Frais d'études des dossiers de prêt	0,25 % avec mini 10 000 et max 20 millions
8.3.9.1	Frais et commissions d'escompte	1,5 % + 35 000
8.3.9.2	Cautions et avals	Max 1,5 % trimestre indivisible

IX- OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

9.1	Encaissement chèque et effet en devises	-
9.1.1	Euro	-
9.1.1.1	Commission prorogation – commission rapatriement	-
9.1.1.2	Commission d'encaissement	2,5 % Flat min 15 000
9.1.1.3	Frais d'envoi	Récupération + 5 000
9.1.1.4	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés -	-
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé	20 000 – frais du correspondant
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	15 000
9.1.2	Autres devises	-

9.1.2.1	Commission de change 0,5 %	2,5 % mini 5 000
9.1.2.2	Commission d'encaissement 0,15 % minimum	0,25 % mini 15 000
9.1.2.3	Frais d'envoi	Récupération + 5 000
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	15 000
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	20 000 + frais du correspondant
9.2	Emission de chèques et effets en devises	-
9.2.1	Euro	-
9.2.1.1	Frais de dossier	10 000/Chèque commercial 20 000/chèque financier
9.2.1.2	Commission de transfert	0,5 % chèque commercial 2% chèque financier
9.2.1.3	Taxe	15 %
9.2.1.4	Frais SWIFT	15 000
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	2,5 % mini 5 000
9.2.2	Autres devises	-
9.2.2.1	Frais de dossier	10 000/Chèque commercial 20 000/chèque financier
9.2.2.2	Taxe	15 %
9.2.2.3	Frais liés à l'autorisation de change	2,5 % mini 5 000
9.2.2.4	Frais SWIFT	15 000
9.2.2.5	Autres types d'opérations avec l'étranger	-
9.3	Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	-
9.3.2	Frais d'encaissement	-
9.3.3	Frais de manipulation	-
9.3.4	Frais de Swift	-
9.3.5	Frais de port de lettre	-
9.3.6	Frais sur chèque en souffrance	-
9.3.7	Frais fixe d'impayés	-
9.4	Transferts	-
9.4.1	Transferts zone UEMOA	-
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA	-
9.4.3	Virement hors UEMOA –Transfert SWIFT avec change en autres devises)	-
9.4.4	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	-
9.4.5	Autres types de transferts	-
9.5	Opérations documentaires	-
9.5.1	Remise documentaire import	-
9.5.1.1	Commission de manipulation	3 % mini 7 500
9.5.1.2	Commission de dossier	20 000
9.5.1.3	Commission de prorogation	15 000
9.5.1.4	Commission de transfert de document à une autre banque	10 000
9.5.1.5	Commission de renvoi des documents au cédant	29 500
9.5.1.6	Frais d'envoi Afrique	1,5 %
9.5.1.7	Frais d'envoi hors Afrique	1,5 %
9.5.1.8	Commission de transfert	1,5 % min 1 500
9.5.1.9	Commission de change 2,5 %	2,5 %
9.5.1.10	Frais SWIFT	20 000
9.5.2	Remise documentaire export	
9.5.2.1	Commission de domiciliation/dossier	-
9.5.2.2	Commission de négociation	3 000 mini
9.5.2.3	Frais d'envoi Afrique	3 000 mini
9.5.2.4	Frais d'envoi hors Afrique	3 000 mini
9.5.2.5	Commission de dossier	5 000 & 25 000
9.5.2.6	Commission d'amendement	10 000
9.5.2.7	Commission d'encaissement	2,5 % mi, 3 000
9.5.2.8	PDL	30 000

9.5.2.9	Frais d'impayé par valeur + PDL	5 000 + 1 500
9.5.3	Crédit documentaire import	3 % Flat (1,5 % à l'ouverture et 1,5 % au règlement)
9.5.4	Modification du cre doc	
9.5.4.1	Commission d'amendement simple	60 000
9.5.4.2	Commission d'amendement avec risque	1 %
9.5.4.3	Commission d'annulation	Suivant montant
9.5.5	Crédit documentaire export	
9.5.5.1	Frais de dossier	2 % Flat
9.5.5.2	Commission de notification	-
9.5.5.3	Commission de confirmation	4 % Flat
9.5.5.4	Commission de négociation	-
9.5.5.5	Commission de modification fixe	2 % mini 5 000
9.5.5.6	Commission de modification fixe : si non confirmé	4 % mini 10 000
9.5.5.7	Commission de modification fixe : PDL	2 000
9.5.5.8	Commission de transférabilité	-
9.5.5.9	Frais d'envoi Afrique	20 000
9.5.5.10	Frais d'envoi hors Afrique	50 000
9.5.5.11	Commission à l'utilisation : Utilisation	0,035 % mini 7 500
9.5.5.12	Commission à l'utilisation : Change	0,52 % mini 5 000
9.5.5.13	Commission à l'utilisation : SWIFT	15 000
9.5.5.14	CRIPT	15 000
9.5.6	Domiciliation recettes d'exportation	
9.5.6.1	Commission d'encaissement	0,1 % mini 5 000
9.5.6.2	Frais de rapatriement	0,25 mini 5 000
9.5.7	Lettre de crédit	-

X- AUTRES SERVICES (divers)

10.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
10.1.1	0 à 30 jours	1 500
10.1.2	30 à 60 jours	2 000
10.1.3	60 à 90 jours	3 000
10.1.4	Plus d'un an	De 10 000 à 60 000
10.1.5	Supplément par photocopie	500/Copies Page
10.2	Boîte à lettres	5 000/mois
10.3	Location de coffre-fort	-
10.4	Frais de reproduction de clé	-
10.5	Demande de renseignements sur client	Franco
10.6	Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)	-
10.7	Demande de renseignements financiers	Franco
10.8	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	30 000
10.9	Abonnement mensuel au site internet	2 500
10.10	Information annuelle des cautions	-
10.11	Successions	-
10.11.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	5 000
10.11.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	-
10.11.3	Frais annuels de tenue de compte	-
10.12	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	Franco
10.13	Frais relatif saisie-arêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	15 000
10.13.1	Lettre d'avertissement	-
10.13.2	Lettre d'injonction	-
10.14	Attestation d'avoirs	30 000
10.15	Reconstitution d'extrait de compte	-
10.16	Autres types de services	-

TAF : 17 %